Le CCAS vous accueille sur rendez-vous - Tél. : 01 34 58 50 01

- **lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30**

Permanences gratuites et ouvertes à tous.

La conseillère conjugale et familiale vous reçoit :

- **lundi de 14h à 16h**
- **mardi de 15h à 16h30**
- **jeudi de 9h à 11h et à 13h30**

Point relais Caf

Prendre rendez-vous sur le site de la ville :
Mes démarches en ligne > Toutes les démarches > CCAS

Le CCAS accueille également dans ses locaux des permanences :

- **Association Nouvelles Voies,** pour vous aider à :
  - rédiger un courrier
  - remplir un dossier DALO (Droit au Logement Opposable)
  - avoir un conseil sur un contrat avec une assistante maternelle...

Permanence le mercredi matin
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat du CCAS au 01 34 58 50 01 ou sur le site de la ville

- **Assistante sociale du Conseil Départemental :**
  - accompagnement des familles en difficultés
  - aide à l'ouverture de droits
  - ...

Permanence les lundis et mercredis matins et après-midis, prendre rendez-vous au 01 30 836 836.

Réalisation : service Communication Ville de Vélizy-Villacoublay - Août 2024

CONNAISSEZ-VOUS BIEN VOTRE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ?

Vélizy-Villacoublay
Centre Communal
d'Action Sociale

Vous êtes Vélizien ?
Vous rencontrez des difficultés financières ou sociales ?
Le CCAS, qui dépend de la mairie, propose un éventail d'aides et d'accompagnements.

Espace Edouard Tarron
5, avenue du Capitaine Tarron

Mairie

AIDE ALIMENTAIRE

- **Tickets service**
  (comme les chèques déjeuner)
- **Épicerie solidaire**
  produits alimentaires et d'hygiène à 25% du prix du commerce.

Pour en bénéficier prendre rendez-vous avec un travailleur social.

DES AIDES FINANCIÈRES

IMPAYÉS DE :
- LOYER
- CANTINE
- GARDERIE
- VOYAGE SCOLAIRE
- ENERGIE
- EAU
- HÔPITAL...

- AIDE À LA MUTUELLE
- ADAPTATION DU LOGEMENT À LA PERTE D'AUTONOMIE
- ACHAT D'APPAREILLAGE AUDITIF...
- AIDE À L'ACHAT DU PASS NAVIGO SENIORS ET DU PASS LIBERTÉ +

ACCIDENTS DE LA VIE AVEC L'AIDE COUP D'POUCE
(PERTE D'EMPLOI, SÉPARATION...)

Attribution des aides soumises à conditions :

- Une commission, composée d'élus et de représentants associatifs, se réunit chaque mois pour étudier les demandes.
- **Confidentialité** des données.
- Possibilité d'attribution **d'aides en urgence.**

LE CCAS ET SES DIX AGENTS PROPOSENT ÉGALEMENT :

UNE AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES PAPIER OU INTERNET

- Mutuelle
- Retraite
- Autonomie pour les personnes âgées ou handicapées...

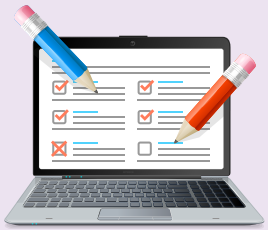

UN ACCOMPAGNEMENT

- Social et budgétaire par des travailleurs sociaux
- En cas de difficultés au sein de la famille ou du couple, rencontre avec une conseillère conjugale et familiale.
- Visite de convivialité, par l'animatrice de vie sociale pour les personnes âgées en situation d'isolement.

DIFFÉRENTS SERVICES

- Portage de repas
- Téléassistance pour les personnes âgées à domicile
- Voyage annuel en France pour les seniors
- Happy visio pour des conférences et des activités sportives en ligne